

Les riches toujours plus riches

Denis Clerc

Alternatives Economiques n° 303 - juin 2011

L'écart de niveaux de vie s'est creusé entre les plus pauvres et les plus aisés depuis 2003. En cause, la Bourse et l'immobilier.

Les inégalités se creusent en France. Pas par le bas, du fait de l'accroissement de la part des pauvres dans la population, mais par le haut, les riches devenant sans cesse plus riches. Les chiffres que vient de publier l'Insee [\[1\]](#) sont sans appel. Dans le bas de la pyramide sociale, la proportion des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté est passée de 14,5 % à 13 % entre 1996 et 2008 (dernière année connue). Comme le seuil de pauvreté est calculé chaque année en fonction du niveau de vie médian (la moitié des personnes disposant de moins, la moitié de plus), cette baisse implique que, au moins entre 1997 et 2001 (années durant lesquelles a eu lieu la totalité de la baisse constatée), le niveau de vie du bas de la pyramide sociale a progressé plus vite que la médiane. Cela s'explique principalement par la diminution du taux de chômage, qui durant ces années-là est passé de 11 % à 8 %.

Depuis 2002, on observe une quasi-stabilité du taux de pauvreté, liée au fait que le chômage ne recule plus, aux retraits du marché du travail et à la proportion croissante de personnes isolées et de familles monoparentales. Mais s'il n'y a proportionnellement pas plus de pauvres en 2008 qu'en 2002, leur pauvreté s'est accentuée. En 1996, l'intensité de la pauvreté était de 19,2 %. Cela signifiait que la moitié des pauvres disposaient d'un niveau de vie inférieur d'au moins 19,2 % au seuil de pauvreté de l'époque. Six ans après (2002), elle s'était réduite à 16,6 %. La pauvreté n'avait pas seulement reculé, elle était devenue moins intense. Encore six ans après (2008), cette intensité était revenue à 18,5 %.

L'envolée des dividendes

Dans le haut de la pyramide, c'est un paysage bien différent que l'on peut

découvrir. Dans le dixième le plus aisé de la population, on dispose en 2008 d'un niveau de vie très confortable, puisqu'il est d'au moins 3 000 euros par mois [2]. Jusqu'en 2003, le niveau de vie de ce dixième aisé évoluait à peu près au même rythme que celui du dixième le plus modeste. La société évoluait alors " *en sablier* ", selon les termes d'Alain Lipietz : les plus modestes et les plus aisés voyaient leur niveau de vie évoluer plus rapidement que celui des couches intermédiaires. Mais à partir de 2003, la donne change : les plus modestes voient leur niveau de vie suivre celui des couches intermédiaires, tandis que les plus aisés connaissent un envol de leurs revenus. Ces derniers disposaient en 2003 de 23,4 % des revenus totaux des ménages après impôts, mais de 24,3 % en 2008. Alors que le niveau de vie moyen de ce dixième le plus favorisé était, en 2003, en moyenne 6,07 fois supérieur au niveau de vie moyen du dixième le plus modeste, l'écart est de 6,67 en 2008 : un dixième de plus. Soit une accentuation de 5 000 euros par an de l'écart moyen.

Explication de l'Insee : " *Les revenus du patrimoine du dernier décile [le dixième le plus aisé] augmentent de 11 % par an en moyenne, expliquant la quasi-totalité de l'accroissement spécifique de leur niveau de vie.* " Le bouclier fiscal n'a joué qu'un rôle sans doute très mineur dans cette affaire ; ce qui est en cause, c'est l'accroissement constant des dividendes et des loyers, les uns et les autres profitant essentiellement au dixième le mieux loti.

Denis Clerc

Alternatives Economiques n° 303 - juin 2011

[...] Notes

- (1) " Les revenus et le patrimoine des ménages ", édition 2011, en ligne sur www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/revpmen11b.pdf
- (2) Il s'agit d'un niveau de vie individuel. Dans un ménage de deux adultes, cela correspond à un revenu mensuel supérieur à 4 500 euros ; dans un ménage de deux adultes et deux enfants à un revenu mensuel supérieur à 6 300 euros. Le revenu par ménage est supérieur à 5 000 euros mensuels dans ce dixième des ménages les plus favorisés et s'élève à 7 600 euros par mois en moyenne. Tout cela, après impôts.

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tél : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.